

Administration publique

Programme d'Appui à l'Accord d'Association : P3A

L'expérience des Etats membres au profit de l'administration marocaine



Dans le cadre du Plan d'Action de la politique de voisinage, le Maroc s'est engagé dans un important effort de rapprochement avec la législation, les normes et les standards de l'Union européenne.



Objectif :

Réalisation du partenariat engagé par l'Accord d'Association

L'objectif général est de favoriser la réussite du partenariat engagé entre le Maroc et l'Union européenne en soutenant les efforts de l'administration marocaine pour assurer la mise en œuvre de l'Accord d'Association et le Plan d'Action de la Politique Européenne de Voisinage (PEV). L'objectif spécifique est d'appuyer les administrations et les institutions publiques dans la mise en œuvre de l'Accord d'Association, le Plan d'Action de la Politique Européenne de Voisinage et les engagements de la feuille de route du Statut avancé.



Description :

La législation et la réglementation marocaines sont adaptées en vue d'un rapprochement à la législation et réglementation de l'UE, afin de favoriser le processus de réforme dans les principaux domaines couverts par l'Accord d'association. Une attention particulière est portée aux actions définies comme prioritaires dans le Plan d'action UE-Maroc de la Politique européenne de voisinage ainsi que dans le processus de mise en œuvre du Statut Avancé. Le partenariat entre les institutions marocaines et européennes est renforcé par l'identification et la mise en œuvre de nouveaux créneaux de coopération économique, sociale et technique.

Les capacités administratives et d'intervention des administrations marocaines bénéficiaires sont renforcées dans leur domaine respectif.

Contexte :

L'accord d'association document clé de la coopération entre l'UE et le Maroc

Ceci doit lui permettre de tirer graduellement partie des possibilités offertes par la politique de voisinage, notamment la perspective de progresser au-delà des relations existantes vers un degré significatif d'intégration, avec en particulier une participation accrue dans le marché intérieur ainsi que la possibilité de prendre progressivement part aux aspects clé des politiques et des programmes de l'UE. Pour ce faire, le Maroc doit fournir des efforts importants afin de créer les conditions

législatives et institutionnelles nécessaires. Cette ambition s'exprime dans le "Statut avancé" accordé au Maroc et confirme ses engagements pris dans le cadre de l'Accord d'Association (AA), dans les domaines du commerce des services et droit d'établissement, ainsi que ceux liés aux échanges. L'ensemble de ces dispositions nécessite une mise à niveau du cadre législatif et réglementaire ainsi que le renforcement des institutions chargées de les mettre en œuvre.

Partenaires de l'UE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Maroc, autorité de tutelle de l'Unité de Gestion de Programme.

Faits et chiffres clé

Contribution de l'UE : € 40 millions (2003-2012)

- Instrument principal jusqu'à fin 2011 au moins pour accompagner la mise en œuvre du Statut Avancé.
- Troisième programme de la génération, qui permet la mobilisation de jumelages institutionnels : 13 réalisés dans le cadre des 2 programmes précédents et des missions ponctuelles d'assistance technique.
- Six jumelages en cours et onze projets en préparation sous le nouveau programme, dans des domaines tels que la sécurité routière, la recherche scientifique ou encore le soutien à l'Office de la Propriété Industrielle et Commerciale.
- 19 ministères et institutions publiques ont déjà bénéficié du support de ce Programme.

Infrastructures

Développement des provinces du nord

Connexion des routes provinciales à la Rocade méditerranéenne Tanger-Oujda

Contexte :

Zones reculées en manque d'axes de communication routière

La région du Nord du Maroc souffre d'un manque important d'axes de communication. Cette région compte 3 millions d'habitants, dont 62% sont concentrés dans les villes de Tanger, Tétouan, Al Hoceima et Nador. Le projet appuyé par l'Union européenne consiste à aménager la route

provinciale qui relie la rocade méditerranéenne (route qui relie Tanger à Oujda par la côte méditerranéenne) au niveau de Chefchaouen jusqu'à Oued Laou sur le littoral, ce qui permettra de désenclaver les localités de ces zones, favorisant l'emploi local et la création de nouveaux services.



Objectif :

Désenclavement et développement des populations de la région

L'amélioration de l'accessibilité de la zone comprise entre Chefchaouen et le littoral méditerranéen facilitera l'accès de la population qui y est installée aux infrastructures de base, aux équipements sociaux, aux services et aux marchandises. Cet axe routier reliant la Rocade méditerranéenne offrira aux usagers un niveau de service de qualité, tant du point de vue du tracé, que de la capacité routière ou de la sécurité.

Réalisations :

Meilleur accessibilité

- Routes aménagées ;
- La province de Chefchaouen moins enclavée ;
- Meilleur accès à des services et équipements sociaux ;
- Génération de nouvelles activités qui stimuleront l'ensemble de l'économie régionale ;
- La qualité de la route améliorée.

Partenaires de l'UE

Direction Provinciale de l'Equipement et du Transport de Chefchaouen ;

Direction des Routes et de la Circulation Routière du Ministère de l'Equipement et du Transport.

Faits et chiffres clés

Contribution de l'UE :
€ 20,7 millions (2006-2012)

- 39,1 km de routes vont être aménagés ;
- 524 602 habitants de la province de Chefchaouen bénéficiaires de la route ;
- une province désenclavée et reliée à la rocade méditerranéenne ;
- environ 150 emplois pour main d'œuvre sur le chantier pour une durée d'un an.



Société civile/Droits de l'Homme

EuroMed Jeunesse - Phase IV

Contexte :

Ouverture d'esprit à surmonter les barrières

Les études concernant les politiques de jeunesse dans les pays méditerranéens menées lors de la phase III du Programme Euro-Med jeunesse ont montré que les situations divergent fortement d'un pays à l'autre mais que la plupart d'entre eux présente des points communs suivants :

- les politiques nationales en faveur des jeunes ne sont pas encore totalement mises en œuvre dans tous les pays méditerranéens partenaires, bien que chaque pays prévoie des mesures légales, politiques et/ou stratégiques pour répondre aux questions liées à la jeunesse ;
- certaines tendances peuvent être identifiées concernant la population jeune : ouverture aux autres cultures, utilisation des nouvelles technologies, intérêt pour l'éducation et le développement personnel ;

• le nombre d'organisations de jeunesse augmente, mais elles souffrent pour la plupart de faibles moyens (en termes d'administration, de finance et de gestion) pour mener à bien leurs projets. Dans la plupart des pays, aucune agence ne vise la formation des responsables d'organisations de jeunes.

Les associations du secteur de la jeunesse, bien souvent isolées, ont très peu d'occasions d'échanger avec d'autres jeunes de milieux différents et encore moins avec des jeunes d'autres pays.

Leur rôle actif dans la vie sociale et politique doit donc être encouragé et soutenu, afin que les jeunes deviennent des acteurs permanents du développement de la société et de la démocratie.



Partenaires de l'UE

Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Economie et des Finances.

Faits et chiffres clés

Contribution de l'UE :
€ 700 000 (2010-2015)

Objectifs :

Stimuler une compréhension mutuelle et encourager la pratique active de la citoyenneté

L'objectif général de la phase IV du programme est d'encourager et renforcer la participation et l'apport des organisations de jeunesse et des jeunes issus de la région euro-méditerranéenne au développement de la société civile et de la démocratie.

Les objectifs particuliers sont :

- stimuler et encourager la compréhension mutuelle entre les jeunes de la région euro-méditerranéenne et lutter contre les stéréotypes et les préjugés
- encourager la pratique active de la citoyenneté de la part des jeunes et renforcer leur esprit de solidarité

• contribuer au développement de politiques en faveur des jeunes dans les différents pays partenaires.

Le Programme prend en compte plusieurs aspects que le "Consensus européen sur le développement" recommande d'inclure de façon transversale aux objectifs de tous les programmes, notamment la gouvernance, l'égalité des genres et les droits de l'homme.

La participation de la société civile au développement des pays, prônée par le "Consensus" est au cœur du Programme.

jeunesse
inter-culturelle



Résultats escomptés :

Des échanges enrichissants

- Les acteurs du secteur de la jeunesse et les jeunes impliqués dans le programme développent des attitudes positives pour faire face aux préjugés et aux stéréotypes liés à la diversité culturelle.
- Prennent conscience des différences culturelles, mais aussi de l'existence de valeurs communes.
- Etablissent des partenariats et des relations durables entre les associations de différents milieux, dans un climat de tolérance, de solidarité, de compréhension mutuelle et de paix.

Plus concrètement, des projets privilégiant la diversité culturelle et le dialogue interculturel ou conçus dans le

but d'établir des réseaux et des partenariats durables seront mis en œuvre. Les jeunes prennent part à des activités qui les dotent d'un rôle actif et responsable dans la vie sociale, professionnelle et politique ; des pratiques innovantes de citoyenneté active naissent des échanges.

Plus concrètement, des projets encourageants la citoyenneté active, l'implication des jeunes dans toutes les phases de mise en œuvre du projet, la diffusion de bonnes pratiques parmi les jeunes et les organisations de jeunesse seront mises en œuvre. Le rôle des unités d'Euro-Med jeunesse dans les stratégies nationales pour la jeunesse gagne en légitimité.



Energie/Environnement

Programme d'appui à la réforme du secteur énergétique

Appuyer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique

Contexte :

La situation énergétique au Maroc est caractérisée par la faiblesse des ressources primaires nationales, le pays dépendant à hauteur de 97% de l'extérieur en matière d'énergie et subissant une augmentation de la demande intérieure croissant à plus de 6% par an (et 8% pour l'électricité). Les deuxièmes Assises nationales de l'Energie (le 31 mai 2011 à Oujda) ont dressé un bilan de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique nationale à l'horizon 2020-2030, définie pour la première fois lors des premières Assises le 6 mars 2009.



Objectifs :

L'objectif global du "Programme d'appui à la réforme du secteur énergétique au Maroc" consiste à contribuer à l'intégration progressive du marché énergétique marocain avec celui de l'Union Européenne, ainsi que l'intégration progressive du Maroc dans les marchés électriques et gaziers euro-méditerranéens.

L'objectif spécifique de ce programme consiste à appuyer les principales réformes dans le secteur énergétique au Maroc, notamment :

- le renforcement de la sécurité et de la sûreté de l'approvisionnement énergétique ;
- la diversification des formes et sources d'énergie ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la maîtrise de l'énergie par des mesures d'efficacité énergétique, et l'amélioration du suivi et de l'évaluation des politiques.

Partenaires de l'UE

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Ministère de l'Economie et des Finances.

Faits et chiffres clé

Contribution de l'UE :
€ 76,66 millions (2008-2014)

Appui budgétaire aux réformes engagées par l'Etat.

Subventions de projets visant l'intégration de mesures d'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment.

Jumelages institutionnels au bénéfice d'acteurs clés du secteur.

Résultats escomptés :

Quatre composantes :

Définition des politiques publiques :

- un plan d'action stratégique concerté à l'horizon 2030 est présenté ;
- les capacités et les moyens techniques d'observation et de veille stratégique du secteur sont renforcés et des enquêtes nationales sur la consommation énergétique dans divers secteurs sont réalisées.



Secteur électrique :

- un schéma national de régulation du secteur de l'électricité marocain est adopté, et un plan d'action pour la mise en place du système de régulation du secteur est défini ;
- un projet de loi relatif à la réorganisation du secteur électrique est adopté en conseil de Gouvernement ;
- les capacités des institutions en charge de la programmation pluriannuelle des investissements sont renforcées.

en application de la loi relative à l'efficacité énergétique, une réglementation énergétique concernant le bâtiment est élaborée et appliquée dans le cas de projets concrets de construction (ou de réhabilitation) de bâtiments ;

• l'évaluation du potentiel en biomasse, l'actualisation de l'atlas solaire et de l'atlas éolien sont lancés, et un schéma national de développement de l'éolien consolidé est publié.

Secteurs pétrolier et gazier :

• un projet de législation cadre (et ses textes d'application) pour le gaz naturel est présenté au Secrétariat Général du Gouvernement, et un plan de développement du secteur gazier à l'horizon 2030 est élaboré ;

• un système opérationnel de gestion des stocks de sécurité et des capacités de stockage est mis en place ;

• les moyens de contrôle de la sécurité des installations pétrolières et gazières et de la qualité des produits pétroliers sont renforcés, et les capacités institutionnelles des directions techniques du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE) en charge du secteur pétrolier aval et gazier sont renforcées ;

• la réforme du système des subventions au gaz butane (et son impact sur la Caisse de Compensation) est engagée.

Efficacité énergétique et énergies renouvelables (EE/ER) :

- la transformation du Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) en une agence de développement des EE/ER est réalisée, et les capacités institutionnelles de l'Agence de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE) sont renforcées ;
- la loi et les décrets d'application régissant le domaine des énergies renouvelables sont adoptées, et le projet de loi sur l'efficacité énergétique et les textes d'application sont présentés en Conseil des Ministres ;

Éducation

Tempus

Réforme de l'enseignement supérieur par la coopération universitaire internationale

Dans une véritable société du savoir où l'enseignement supérieur devient une nécessité pour près de la moitié de la population, les universités ne peuvent plus agir comme des acteurs académiques indépendants mais sont amenées à accorder une proportion croissante de leurs activités aux besoins des étudiants dont l'employabilité est en jeu et aux besoins de la société dans son ensemble.

Contexte :

Les défis pour une société du savoir

La Commission européenne fait de l'enseignement supérieur l'une des grandes priorités de ses activités de coopération avec ses voisins immédiats. Ce programme se fonde sur le constat que les établissements d'enseignement supérieur revêtent une importance particulière pour le processus de transition sociale et économique ainsi que pour le développement culturel. Ils constituent également des centres d'expertise et de ressources humaines. En dépit des efforts de réforme déjà déployés, l'enseignement

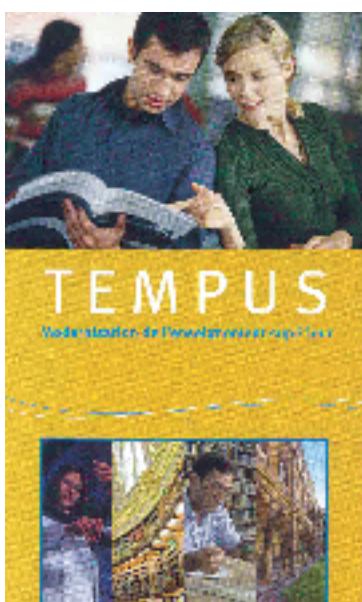
supérieur reste confronté à une série de problèmes structurels: systèmes de gouvernance centralisés, infrastructure obsolète, spécialisations étroites, universités isolées du monde du travail, etc. Pour tenir compte de l'évolution des besoins et des valeurs des sociétés d'aujourd'hui, l'enseignement supérieur doit être fondamentalement repensé en intégrant les compétences indispensables pour vivre et travailler dans la société du savoir.



Objectifs :

Créer un espace de coopération

Contribuer à l'instauration dans le domaine de l'enseignement supérieur d'un espace de coopération réunissant l'Union européenne et des pays partenaires de son voisinage. Cela contribuera notamment à promouvoir une convergence volontaire avec les développements communautaires en matière d'enseignement supérieur qui découlent de l'agenda de Lisbonne et du processus de Bologne.



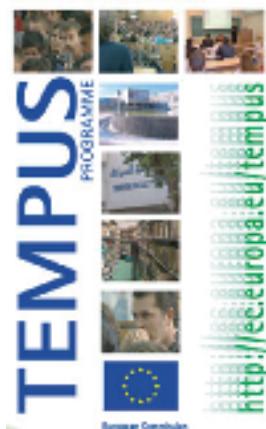
Réalisations :

Modernisation de l'enseignement supérieur

Au cours des années 2003-2011, le programme a financé 75 projets pour un montant de 45,5 millions d'euros. Les projets ont aidé parmi d'autres à introduire de nouveaux Mastères (droit de femmes, management agricole, aménagement, développement local et gestion des territoires) :

- cours en ligne;
- moderniser des enseignements existants ;
- former des formateurs ;
- créer des réseaux d'experts en formation ;
- favoriser la mobilité, les échanges et les partenariats avec des entreprises ;
- mettre à niveau le système d'assurance de qualité ;
- mettre en place des centres de formation continue ;
- aider à l'employabilité des lauréats de l'enseignement supérieur.

Change in higher education through
people to people cooperation



Partenaires de l'UE

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique et les universités et instituts d'enseignement supérieur.

Faits et chiffres clés

Contribution de l'UE :
€ 45,5 millions pour
75 projets au sein desquels
le Maroc est partenaire.

Etablit en 1990, après la chute du mur de Berlin, Tempus couvre aujourd'hui 27 pays dans les Balkans occidentaux, l'Europe de l'Est, l'Asie Centrale, l'Afrique du Nord et le Moyen Orient.

Éducation

Erasmus Mundus External Cooperation Window

Mobilité des enseignants, des étudiants et des administratifs

Desiderius Erasmus (1469-1536) a consacré sa vie à promouvoir un concept universel de sagesse qu'il considérait comme la clé de la compréhension mutuelle entre les peuples. Tout aussi féru de théologie que d'éducation, de rhétorique et d'études classiques, Erasmus a étudié et enseigné en France, en Angleterre, en Italie, en Suisse et dans ce qui est maintenant la Belgique.

Contexte :

Des zones rurales défavorisées

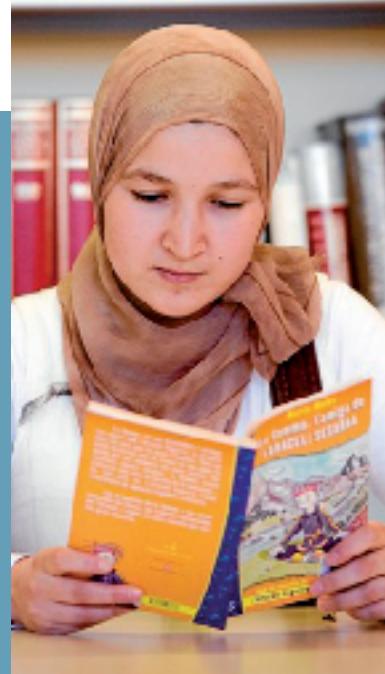
L'Union européenne reconnaît l'importance de l'enseignement supérieur pour le développement économique et social. En effet, l'enseignement supérieur joue un rôle crucial dans la production de ressources humaines de haute qualité, la dissémination

des découvertes scientifiques, le développement de la connaissance à travers l'éducation des générations futures et dans la formation de leaders politiques qui peuvent contribuer à une meilleure gouvernance des sociétés.

Objectifs :

Échanges de personnes et de connaissances

Erasmus Mundus Volet Coopération Extérieure a pour objectif un enrichissement mutuel et une meilleure compréhension entre l'Union européenne et ses partenaires à travers un échange de personnes, de connaissances et des compétences au niveau des universités.

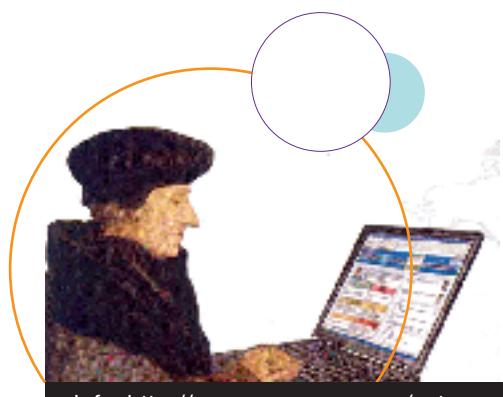


Réalisations :

Mobilité universitaire

- Pour les années académiques 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, 225 enseignants, étudiants et personnel administratif issus de 3 universités marocaines auraient bénéficié de bourses pour séjourner dans des universités européennes. Ces bourses ont une durée variant entre 1 et 24 mois, et des montants allant de 1 000 à 2 500 euros par mois.

- Pour l'année académique 2010-2011, le nombre de bénéficiaires du côté marocain devrait s'élever à 60 personnes répartis entre 7 universités marocaines.
- Pour l'année académique 2011-2012, un appel à propositions est lancé également en faveur des universités marocaines.



Info: <http://eacea.ec.europa.eu/extcoop>

Développement social

Programme d'Appui sectoriel à la réforme du système de santé

Contexte :

Réduire le taux de mortalité maternelle et infantile

Le Maroc a réalisé des avancées incontestables en matière de santé pendant les 30 dernières années. Toutefois, des progrès restent à accomplir, par exemple, en matière de mortalité infanto-juvénile, de mortalité néonatale ou encore de mortalité maternelle, ces indicateurs tendant à pénaliser le pays en matière de développement humain. A cela s'ajoute un contexte marqué par des disparités importantes entre zones géographiques ou entre groupes socio-économiques.

Ces problèmes mettent en évidence deux problèmes essentiels de l'offre de soins au Maroc, bien identifiés dans le Plan d'action 2008-2012 du Ministère de la Santé : les difficultés d'accès (physique, financier et culturel) et la faible qualité des soins.

Ce plan d'action vise principalement à réduire le taux de mortalité maternelle et infantile, à assurer l'équité de l'offre de soins entre régions et entre milieu rural et urbain, à réduire le coût de soins de santé et des médicaments, à faciliter l'accès aux soins pour les plus défavorisés et à prendre en charge les affections de longue durée.

Le programme d'appui sectoriel à la réforme du système de santé (PASS) est un programme conjoint financé par l'Union européenne, l'Espagne et l'UNFPA, et s'inscrit à la fois dans le cadre des importantes réformes en cours au sein du Ministère de la Santé et dans la dynamique actuelle pour le développement d'une politique sectorielle adaptée aux enjeux des OMD.



Objectifs :

Repositionnement stratégique du rôle de l'Etat

Le PASS propose de concentrer les efforts sur un certain nombre de priorités identifiées comme les plus importantes du Plan d'Action à savoir le repositionnement stratégique du rôle de l'Etat dans le domaine de la santé, incitant à la performance et le développement d'une offre de soins facile d'accès, suffisante, de qualité et répartie correctement sur le territoire.

Partenaires de l'UE

Ministère de la Santé,
Ministère de l'Economie
et des Finances.

Faits et chiffres clé

Contribution de l'UE :
€ 86 millions (2009-2013)



Résultats escomptés :

Système de la couverture médicale améliorée

Le programme d'appui contribuer à :

- l'existence d'un cadre global incitant à la performance du système et des structures publiques de santé ;
- un accès aux services de santé amélioré ;
- une offre de soins améliorée.



Développement social

Appui à la consolidation de la couverture médicale de base

Egalité d'accès aux soins de santé

Contexte :

La consolidation d'une réforme

Après avoir accompagné la première phase de la réforme de la Couverture médicale de base, sur la période 2001-2008, l'Union européenne poursuit son appui à travers la mise en place de nouveaux mécanismes permettant la mise en œuvre effective de cette réforme.

Avec cette seconde phase, l'appui de l'Union européenne, vise prioritairement l'amélioration de l'accès aux soins des populations socialement défavorisées, avec l'obtention

de résultats concrets en termes institutionnels, sanitaires et sociaux.

Les axes et composantes du programme répondent à la priorité de l'Union européenne d'appuyer le Gouvernement marocain à traduire les principes d'équité et de solidarité qui constituent l'esprit même de la Loi 65-00 qui vise à permettre l'accès à l'ensemble de la population et, en particulier, aux citoyens socialement défavorisés aux services de santé prioritaires.



Objectifs :

Appuyer la consolidation de la réforme de la couverture médicale

L'objectif principal de ce programme d'appui à la consolidation de la couverture médicale de base est l'amélioration de la santé de la population marocaine.

L'objectif spécifique est de contribuer à l'amélioration durable des conditions d'accès à des services de santé de base de qualité aux populations vulnérables et défavorisées à travers une extension de la couverture médicale de base.

Résultats escomptés :

Système de la couverture médicale améliorée

Le programme d'appui à la consolidation de la couverture médicale de base envisage de suivre une approche progressive et de partir des acquis des réformes et initiatives actuelles.

Cet appui direct au budget de l'Etat soutient trois axes principaux :

- l'appui à la mise en œuvre du Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement démunis (RAMED) ;
- l'appui au Gouvernement à compléter le dispositif de prise en charge de façon à couvrir l'ensemble des populations socialement défavorisées d'une part et d'autre part améliorer l'accès à des soins de base de qualité pour les populations couvertes ;
- le renforcement des capacités de pilotage, de mise en œuvre et de suivi et évaluation de la réforme de la CMB.

Partenaires de l'UE

Ministère de la Santé,
Ministère de l'Intérieur,
Ministère de l'Economie et
des Finances.

Faits et chiffres clé

Contribution de l'UE :
€ 40 millions (2008-2012)

Le programme appuie une réforme potentiellement structurante pour la protection sociale des citoyens. Il met l'accent sur la mise en place du Régime d'assistance maladie aux économiquement démunis (RAMED), l'évolution de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et indique la situation de régime médical des indépendants (AMI). Il renforce l'adoption des mesures d'ordre interne au Ministère de la Santé rendant obligatoire la réorganisation des bureaux d'admission et de facturation (BAF).

Développement social

Appui à la mise en œuvre de la stratégie d'éducation

Contexte :

Charte Nationale d'Education et de Formation

La stratégie déployée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFCRS) durant la période 2000-2012 trouve ses fondements dans la Charte Nationale d'Education et de Formation (CNEF). Ce texte qui fournit un cadre et des objectifs généraux a été utilement complété par un « Cadre stratégique de développement éducatif » en 2005, récemment actualisé (octobre 2008) dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme d'urgence 2009-2012 ». Le Programme d'Urgence a donné au système éducatif marocain un « nouveau souffle », touchant par exemple : la question du pré-

scolaire, la formation des enseignants, l'aide sociale aux élèves ou bien encore la dynamique éducative et pédagogique des établissements. Il reste à mentionner que le « Programme d'urgence », aussi conséquent et ambitieux soit-il, ne prend pas en compte la question des élèves déscolarisés (près de 1,5 millions) et par voie de conséquence le domaine de l'Education Non Formelle (ENF), approche stratégique vitale pour répondre aux besoins de ces enfants, qui, si pas pris en charge, risquent de tomber dans l'analphabétisme, un problème social majeur au Maroc (environ 30% de la population en 2011).

Partenaires de l'UE

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique ;

Ministère de l'Economie et des Finances

Faits et chiffres clé

Contribution de l'UE :
€ 113 millions (2009-2013)

Objectif :

Réforme du système éducatif

L'appui de l'Union Européenne au « Programme d'Urgence » a pour objectif général de contribuer au développement politique, économique et social du Maroc, à travers la réforme de son système éducatif.

L'objectif spécifique est de garantir un enseignement obligatoire de qualité et accessible à tous, régi par les principes d'égalité de chances, de solidarité, de respect et de participation.



Résultats escomptés :

Réduction du taux d'abandon scolaire et renforcement de l'efficience professionnelle

L'appui permettra de :

- réduire de manière significative les taux d'abandon scolaire (tant au primaire qu'au secondaire collégial) pour aller vers un enseignement de base pour tous les élèves de moins de 16 ans ;
- renforcer de manière durable l'efficience professionnelle des personnels, et notamment des enseignants mais aussi du personnel administratif des établissements scolaires, qui assurent au quotidien la scolarité des élèves ;
- stimuler une gouvernance du système éducatif à la fois responsable et équitable.

Le programme de l'Union européenne est un appui conjoint avec les bailleurs de fonds suivants : l'Agence espagnole de coopération internationale au développement, l'Agence française de développement, la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale et la coopération japonaise (JICA).



Développement social

Programme d'appui au désenclavement des populations isolées

Contexte :

une pérennisation des acquis

Le programme appuie la stratégie de désenclavement du gouvernement marocain, qui fait face à deux défis principaux : une pérennisation des acquis via l'entretien, notamment du réseau routier communal, et la faiblesse des capacités des communes à gérer leurs actions de développement, notamment dans la gestion du patrimoine routier.

Objectif :

Contribution à la politique de désenclauement

L'objectif général du programme est de contribuer à la politique de désenclavement mise en œuvre par le Gouvernement marocain.

L'objectif spécifique est d'améliorer et pérenniser l'accès des populations enclavées aux services socio-économiques et au réseau de communication et de transport.



Partenaires de l'UE

Ministère de l'Intérieur ;
Ministère de l'Équipement et des Transports ;
Ministère de l'Economie et des Finances.

Faits et chiffres clés

Contribution de l'UE :
€ 55 millions (2010-2014)

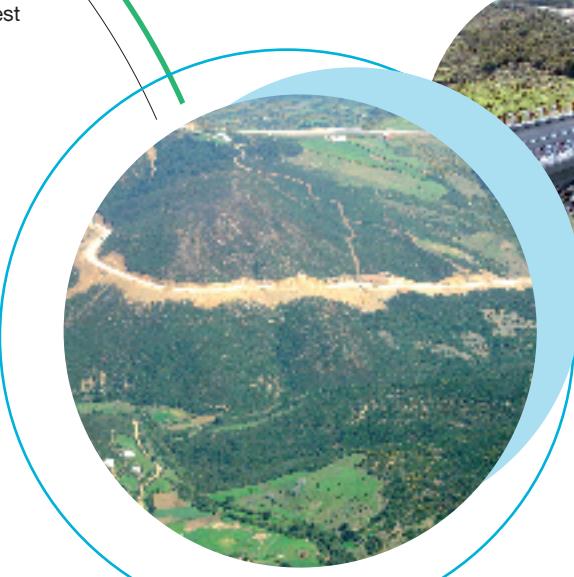
Résultats escomptés :

Meilleur accès au réseau routier

Les communes enclavées ont un meilleur accès au réseau routier par des voies carrossables et praticables en tout temps.

Une stratégie nationale d'entretien du réseau routier communal est préparée et adoptée.

Le rôle et les capacités des communes sont renforcés.



Développement social

Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie d'alphabétisation

Réduire le taux d'analphabétisme au Maroc

Savoir lire et écrire pour pouvoir être citoyen à part entière.



Contexte :

Les enjeux de l'alphabétisation

La lutte contre l'analphabétisme est érigée en priorité nationale dans l'action du Gouvernement depuis 2000. Ce programme d'appui à la politique sectorielle vise avec détermination l'un des problèmes sociaux les plus graves qui se pose au Maroc et qui figure parmi les priorités du Gouvernement. Le taux d'analphabétisme au Maroc constitue un obstacle majeur aux potentialités de croissance et de développement humain du pays.

En termes quantitatifs, si, de fait, des progrès significatifs ont été enregistrés dans une période récente, faisant passer le taux d'analphabètes de 87 % (1960) à 30 % (estimation de la Direction pour la Lutte Contre l'Analphabétisme - DLCA pour 2011), il est certain que l'éradication du phénomène nécessite, plus que jamais, des efforts importants pour juguler la situation. En termes qualitatifs, différents travaux sur le devenir scolaire ou professionnel des bénéficiaires montrent que les compétences acquises dans les formations étaient fragiles et donc

fugaces. Majoritairement, les bénéficiaires ne pouvaient pas vraiment tirer profit de leurs différents cursus notamment au niveau de l'alphabétisation. C'est pourquoi une révision de la Stratégie a été opérée en 2009, qui vise l'établissement de trois niveaux de formation répondant aux spécificités et aux besoins des bénéficiaires : le premier niveau répondant à la maîtrise des compétences de base, le deuxième au développement des compétences acquises en relation avec les exigences du secteur auquel le bénéficiaire appartient ou souhaite appartenir, et le troisième la qualification professionnelle. Cette stratégie révisée a impliqué une restructuration des programmes et exige une mobilisation effective des différents opérateurs.

L'adoption récente de la Loi sur l'Agence de lutte contre l'analphabétisme devrait, si celle-ci est dotée des moyens humains et financiers requis, donner l'impulsion nécessaire à la stratégie.

Partenaires de l'UE

Direction de la Lutte contre l'analphabétisme (Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique).

Faits et chiffres clé

**Contribution de l'UE :
€ 27 millions (2008-2013)**

L'appui de l'UE cible les 11 régions (*) aux taux d'analphabétisme supérieurs à la moyenne nationale et inclut une forte composante d'appui institutionnel et de renforcement des capacités.

(*) Sous-Massa-Draa, Gharb-Charda-Bni Hssen, Chaouia-Ouardigha, Marrakech- Tensift, Oriental, Doukkala-Abda, Tadla-Azilal, Meknès-Tafilalet, Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceima, Tanger-Tétouan.

Objectifs :

Réduction de l'analphabétisme et insertion socio-professionnelle

L'objectif principal de ce programme est réduire le taux d'analphabétisme au Maroc, mais aussi accroître, de manière significative, les effets durables des formations et la préparation de l'avenir scolaire, professionnel ou économique des bénéficiaires des campagnes d'alphabétisation.

Par ailleurs, le programme vise à adapter les logiques d'intervention aux besoins des bénéficiaires et appuyer les acteurs de la politique sectorielle pour une meilleure efficacité d'intervention.

L'appui de l'Union européenne a pour objectif principal une réduction de l'analphabétisme d'au moins 3% par an, en particulier chez les jeunes (16-35 ans) et les femmes, tout en contribuant à une amélioration des conditions de vie et de la participation économique sociale et politique des populations socialement les plus défavorisées. Il vise en particulier une amélioration qualitative de la politique globale du Gouvernement et de la mise en œuvre de celle-ci, dans le but d'augmenter l'efficacité des programmes d'alphabétisation et de renforcer le processus d'insertion socioprofessionnelle des apprenants et néo-analphabètes.

Résultats escomptés :

Une approche globale à la réduction de l'analphabétisme, et l'insertion socio-professionnelle

L'appui permettra :

- la réduction des taux d'analphabètes, en ciblant les régions les plus en difficulté, pour les couches sociales les plus défavorisées, et en particulier les femmes ;
- le renforcement des capacités de pilotage et de suivi de la stratégie au niveau central régional et provincial ;
- le renforcement des capacités d'intervention (notamment des ONG impliquées) ;
- l'amélioration de la qualité des apprentissages, des enseignements et de l'encadrement andragogique ;
- la mise en place d'une validation et d'une certification des acquis des formations dispensées ;
- l'organisation de perspectives d'insertion sociale et socioprofessionnelle.

Agriculture

Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Agricole du Maroc

Contexte :

Le Plan Maroc Vert

Le Maroc conscient de l'importance du secteur agricole dans le développement économique et sociale du pays, a lancé, en avril 2008, une nouvelle stratégie agricole pour le pays : le Plan Maroc Vert (PMV). Elle a pour objectif de redynamiser le secteur agricole pour qu'il devienne un des principaux moteurs de croissance de l'économie dans les 10 à 15 prochaines années. Le PMV porte sur l'ensemble du territoire national et est basé sur 16 Plans Agricoles Régionaux (PAR), correspondant aux 16 régions administratives du pays.

Cette réforme, qui s'adresse à l'ensemble des filières agricoles du Maroc, s'articule autour de six principes d'intervention :

- la promotion des filières ;
- une stratégie adaptée à chaque région et à chaque type d'acteurs ;
- la régénération du tissu des acteurs par le modèle de l'agrégation ;
- la relance du secteur par le biais d'un financement conséquent ;
- la promotion de l'investissement privé ;
- la mise en œuvre de 1 000 à 1 500 projets définis sur la base d'un modèle économique ciblé, comportant une approche territoriale sur une base régionale, avec des résultats concrets dans le court et moyen terme.



Ces principes sont concrétisés à travers deux piliers de la stratégie :

- Le Pilier I qui vise le développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée/haute productivité et qui cible environ 400 000 exploitants, des investissements d'environ 130 milliards de Dh, soit environ 11,8 milliards d'euros, provenant à 80% du secteur privé pour 700 à 900 projets.
- Le Pilier II qui vise la petite agriculture paysanne en zone défavorisée (montagnes et oasis principalement), orienté vers la lutte contre la pauvreté et ciblant 600 000 à 800 000 exploitations, des investissements d'environ 20 milliards de dirhams, soit 1,8 milliards d'euro, provenant à 80% du budget de l'état pour 300 à 400 projets.

Partenaires de l'UE

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM) et ses institutions sous tutelle: l'Agence de Développement Agricole (ADA), l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, ONSSA), les instituts de recherche et formation; le Ministère de l'Economie et des Finances.

Faits et chiffres clé

Contribution de l'UE :
€ 70 millions (2010-2013)

Programme en phase de démarrage

Résultats escomptés :

Une mise à niveau des filières ciblées

Le programme envisage la mise à niveau progressive des filières ciblées (*) par la prise en compte de l'amont productif mais aussi de la qualité des produits et de leur transformation et commercialisation. Dans ce sens, le programme prévoit les résultats suivants :

- Résultats de **production** : par une augmentation de la production et des volumes de production à commercialiser ;
- Résultats **socio-économiques** : par une augmentation des revenus des producteurs, un accroissement de l'emploi et une augmentation de la production réalisée ;
- Résultats de **qualité** : par la promotion de procédés de transformation, de conditionnement, de conservation, assurant la salubrité et la qualité sanitaire des produits et par la promotion de processus de labellisation initiés pour les principales filières cibles ;
- Résultats **environnementaux** : par l'adoption de plans de gestion, spatiaux et concertés des écosystèmes soutenant les filières ciblés (approche écosystémique) et par la promotion de méthodes agro-pastorales et de procédés de transformation respectueux de l'environnement.

Objectifs :

Soutien de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert

Le programme d'appui de l'Union européenne à la politique sectorielle agricole (PAPSA) soutient la mise en œuvre du Plan Maroc Vert (PMV) notamment de son Pilier 2 (agriculture solidaire).

Le programme a pour objectif global de contraster les impacts socio-économiques négatifs à l'issue de la libéralisation des échanges agricoles et de la création d'une zone de libre échange UE-Maroc.

Son objectif spécifique est de dynamiser durablement quatre filières agricoles (viande rouge ovine, palmier dattier, oléiculture et produits du terroir) au profit des petits agriculteurs dans les régions les plus défavorisées du pays et les plus fragiles sur le plan environnemental. Quatre sous-régions sont visées par le programme : l'Oriental, Boulemane, Tafilalet, et le Draa.

(*) De la viande rouge ovine (Taourirt et Boulemane), du palmier dattier (Bouanane, Figuig, Drâa), de l'oléiculture (Tafilalet, Drâa) et des autres produits du terroir notamment la truffe (Haut Plateaux de l'Oriental-Tindrara, Maatarka, Beni Gui).